

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par
M. Di Filippo

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« pour une obligation vaccinale déguisée et non assumée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le ministre des solidarités et de la santé Olivier Véran a lui-même reconnu que le pass vaccinal constituait une « obligation vaccinale déguisée ». Il convient de faire preuve d'honnêteté et de transparence envers les Français, en reconnaissant à la fois l'objectif ultime de ce texte et l'hypocrisie de ce gouvernement.